

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

=====
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

=====
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

=====
DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE
=====

LECRET N° 85/618 du 25/4/85 DFP-
MTERFPPS-DGTFP-

Portant intégration et nomination
de Monsieur KOUROUDA Samuël dans
les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techni-
ques (Travaux Publics).-

=====
LEPREMIER MINISTRE,

=====
-----oOo-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.9.84, portant
modification de certaines dispositions de la Constitution
du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
D.G.B. (/u le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation/diverses catégories des cadres ;
D.C.F. (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notam-
ment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-
tutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84-856 du 8.8.84 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84-858 du 13.8.84 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84-860 du 20.8.84 portant orga-
nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 6.9.83 signé entre
la République Populaire du Congo et Cuba
(/u le dossier de candidature constitué par l'in-
téressé ;

(/ E C R E T E :

.../...

